## **CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SANTÉ PUBLIQUE**

## **RÉUNION PLÉNIÈRE DU 29 AVRIL 2020**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le début de la crise COVID-19 sur le territoire belge, la dixième Conférence interministérielle Santé publique s'est tenue le 29 avril 2020.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Un comité interfédéral testing & suivi des contacts a été lancé le 24 avril et est désormais officiellement constitué. Il sera coordonné par le Prof. Dr Emmanuel André et constitué de représentants des ministres de la Santé chargés du suivi des contacts, et d'un groupe d'experts. Il aura notamment pour tâche la dotation en personnel du call center chargé des relations avec personnes ayant été en contact avec une personne identifiée comme porteuse du virus COVID-19, et les instructions pour les collaborateurs du call center. Le groupe peut également faire des propositions en matière de stratégie de dépistage. Le comité restera en contact étroit avec d'autres experts et groupes de concertation, notamment la Conférence interministérielle Santé publique.
- La phase de démarrage pour le suivi des contacts sera lancée le 4 mai. Les calls centers sont actuellement en cours d'installation et les personnes en charge du suivi des contacts seront formées. D'autres seront encore recrutées par les entités fédérées. Le gouvernement fédéral finalise le cadre juridique précis qui vise à garantir la protection de la vie privée. Cette législation rendra également possible le développement d'applications permettant de soutenir et de faciliter le suivi des contacts. Le dispositif de suivi des contacts sera évalué en permanence et progressivement étoffé afin d'atteindre sa capacité maximale le 11 mai.
- A partir du 4 mai, le dépistage des personnes qui ne résident pas dans des collectivités (comme les hôpitaux, maisons de repos, structures d'accueil pour personnes handicapées, etc) sera coordonné par les cercles de médecines généralistes dans le cadre des soins de santé de première ligne. Tout médecin individuel peut, s'il dispose du matériel pour réaliser les prélèvements ainsi que du matériel de protection nécessaire à sa réalisation, réaliser lui-même le test de ses patients. Cependant, le médecin peut également orienter le patient vers un centre de tri, qui fonctionnera donc comme un "centre de dépistage". Ce système sera également évalué et étendu progressivement pour atteindre sa capacité maximale à partir du 11 mai.
- Enfin, la distribution globale **du matériel de protection individuelle** ('personal protective equipment') au secteur des soins sera coordonnée de manière plus intensive entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. Par exemple, des informations seront partagées sur les fournisseurs fiables, les niveaux de stock, les commandes, les livraisons, etc. Les ministres se sont également engagés à créer un stock de solidarité. Chaque gouvernement peut y faire appel pour répondre aux besoins urgents et aigus de sa région.

La prochaine Conférence interministérielle Santé publique se tiendra le 4 mai 2020.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Maggie De Block Gouvernement fédéral
- Wouter Beke Gouvernement flamand
- Christie Morreale Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron Commission communautaire commune et Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
- Elke Van den Brandt Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis Gouvernement de la Communauté germanophone
- En présence de Philippe De Backer, responsable de la Taskforces Testing en Shortages

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF-SPSCAE.